

GUIDE DU PARENT – ÉTÉ 2018

1. RENSEIGNEMENTS UTILES

HORAIRE DU CAMP

Le camp se déroulera du 20 au 24 août 2018. Les heures d'activité seront de 9h à 16h. Si votre enfant doit s'absenter du camp pendant les heures d'activité, il est important d'en aviser la responsable Rosalie Naud, soit en personne ou par téléphone au 450-963-6463.

HORAIRE D'UNE JOURNÉE TYPE

7H00	Service de garde
9h00	Accueil
9h15	Animation
10h30	Collation
10h45	Animation
11h30	Diner et activités extérieures
12h30	Animation
14h00	Collation
14h15	Animation
15h45	Retour sur la journée et départ
16H00	Service de garde (maximum 18h00)

SAC À DOS

Aucun réfrigérateur ne sera à la disposition des enfants, alors il est important de mettre un bloc réfrigérant dans leur boîte à lunch. Aussi, il n'y aura pas de four micro-ondes, alors il est important de faire un lunch froid. Considérant les allergies alimentaires, veuillez faire attention à ne pas mettre d'aliment contenant des arachides ou des noix dans les lunchs de votre enfant.

LISTE

Chaque enfant doit avoir en sa possession, à tous les jours :

- Crème solaire
- Chasse-moustique
- Linge de rechange (bas, pantalon, sous-vêtement, chandail)
- Costume de bain, 2 serviettes et veste de flottaison
- Lunch froid
- Chapeau ou casquette
- Sandales **et** souliers de courses
- Sac à dos facile à transporter

1.5 Politique d'annulation/remboursement

Pour toute annulation de l'inscription avant le 6 août 2018 des frais de 20\$ s'appliqueront. Aucun remboursement ne sera possible après le 12 août 2018. Si toutefois des circonstances graves faisaient en sorte que votre enfant soit dans l'incapacité de se présenter au camp, il vous sera possible d'annuler sur présentation d'une attestation médicale ou d'un certificat de décès

1.6 Reçu d'impôt

Les reçus pour les frais de garde vous seront envoyés par la poste en février 2019. Assurez-vous d'avoir la bonne adresse postale dans votre dossier afin de vous assurer de les recevoir au bon endroit

2. Service de garde

2.1 Heures d'ouverture du service de garde

Le service de garde est inclus dans le prix du camp. Il sera ouvert le matin et le soir, soit de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00.

2.2 Fonctionnement

Lors de l'arrivée de l'enfant, il est obligatoire pour le parent de se présenter à l'intérieur et signer la présence de son enfant. Lors du départ le soir, le parent doit se présenter à l'intérieur et avoir la carte du C.I.EAU avec le numéro d'identification de l'enfant et signer encore une fois la feuille de présence signifiant par le fait même qu'il quitte avec son enfant.

Durant la période de service de garde, les enfants peuvent faire des activités selon leur intérêt tout en respectant les consignes des animateurs. Lors de son départ, l'enfant est responsable de ranger le jeu avec lequel il jouait si personne d'autre ne jouait avec lui. Si un problème survient et que le parent ne peut pas venir chercher l'enfant, veuillez S.V.P. appeler le C.I.EAU afin de nous aviser, nous pourrions demander une carte d'identité à toutes personnes n'ayant pas la carte du C.I.EAU.

2.3 Pénalité de retard

Si un parent se présente après 18h00 pour venir chercher son enfant, des frais automatiques de 10\$ pour les 15 premières minutes seront facturés. Les minutes suivantes seront facturées 1\$ par minute de retard. Le paiement devra être fait auprès de la comptabilité, le plus rapidement possible en argent comptant seulement (un reçu lui sera fourni). Le parent est tenu d'aviser le C.I.EAU le plus rapidement possible de son retard.

3. Sécurité

3.1 Objets personnels

Il est interdit d'apporter des objets électroniques, de l'argent ou tout autre jouet au C.I.EAU lors du camp. De plus, aucun animateur n'a la responsabilité de garder des objets précieux appartenant aux enfants. Le C.I.EAU n'est pas responsable des objets perdus et/ou volés.

3.2 Épipen

Les enfants qui ont des allergies doivent avoir leur dose d'adrénaline, dans une pochette sécuritaire, sur eux en tout temps.

3.3 Médicament

Si votre enfant doit prendre de la médication durant le camp, il est important d'en aviser la responsable et de l'inscrire dans le formulaire médical.

Considérant que notre personnel d'animation n'est pas responsable de l'entreposage et de l'administration des médicaments, il est du devoir de l'enfant d'aller voir la responsable et de prendre son médicament par lui-même sous la supervision de la responsable. Lors de la prise du médicament il devra se tenir à l'écart des autres enfants.

3.4 Maladie

Si votre enfant présente un des symptômes suivants, il devra rester à la maison.

- Fièvre (39°C ou 102 °F ou plus)
- Diarrhée
- Vomissement au cours des dernières 24h
- Maladie infectieuse

Si cela se produit au cours d'une journée, nous vous appellerons pour que vous veniez le chercher.

3.5 Urgence

En cas d'urgence et si la direction du C.I.EAU considère que votre enfant requiert des soins d'urgence, nous le transporterons dans un centre hospitalier ou communautaire, les frais vous seront facturés.

3.6 Code de vie du camp

La présence au camp de votre enfant est conditionnelle au fait qu'il respecte les règles du code de vie. Nous vous demandons de bien vouloir regarder ces dernières avec votre enfant.

- Je respecte les animateurs et j'écoute les consignes de jeu.
- En tout temps, mon animateur est responsable de moi, je dois donc rester avec lui et lui demander la permission pour m'éloigner ou aller à la toilette.
- Je respecte les autres et leur apporte mon aide en cas de besoin.
- Je parle au lieu de crier.
- Lorsqu'il y a un problème je demande de l'aide à un animateur.
- Je n'utilise ni violence verbale ni violence physique.
- Je prends soins du matériel et des locaux.
- J'utilise un langage approprié.

3.7 Problèmes de comportements et mesures disciplinaires

Si l'enfant enfreint fréquemment le code de vie du camp ou qu'il a un comportement nuisible au groupe ou à sa propre sécurité, et que l'animateur après avoir utilisé un système de trois avertissements et de retrait d'une activité soit toujours incapable de poursuivre ses animations adéquatement, le C.I.EAU utilisera les mesures suivantes.

ÉTAPE 1 : La responsable avisera le parent par écrit du comportement dérangeant et expliquera les mesures qui ont été prises avec l'enfant. Ce billet devra être retourné signé le lendemain matin.

ÉTAPE 2 : S'il n'y a aucun changement, la responsable appellera le parent pour trouver ensemble une solution au problème.

ÉTAPE 3 : S'il n'y a toujours pas d'améliorations, une suspension dont la durée sera établie par la responsable prendra effet. **Aucun remboursement ne sera permis dans cette situation.**

Si un enfant présente un trouble de comportement et que le camp n'en a pas été avisé, le camp se réserve le droit de prendre directement les mesures mentionnées précédemment, pouvant aller jusqu'à l'expulsion sans passer par les avertissements. La sécurité générale est primordiale pour nous.